

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

FONCTION PUBLIQUE



PROGRAMME 148

FONCTION PUBLIQUE

Fonction publique

Programme n° 148 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thierry LE GOFF

Directeur général de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 148 : Fonction publique

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique permet une transformation profonde du cadre de gestion des politiques de ressources humaines dans la fonction publique et un renforcement du rôle de la DGAFP en qualité de DRH de l'État.

Les missions confiées à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de DRH de l'État ont été consacrés par un décret, en date du 22 décembre 2016, qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition (comité de pilotage rassemblant toutes les DRH de ministères, conseil d'orientation, schéma directeur des politiques de formation,...), mais les évolutions actuelles issues de la loi du 6 août 2019 permettent d'accélérer très fortement et de conférer un nouvel élan à l'ambition de transformation du pilotage des politiques de ressources humaines de l'État.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter-fonctions publiques. Pour garantir l'ensemble de ses missions à l'égard des agents publics, l'activité de la DGAFP s'articule autour de cinq missions principales :

- **Faire vivre un dialogue social de qualité et équilibré** : la DGAFP contribue à définir l'agenda social avec les organisations syndicales représentatives des 5 millions d'agents publics. L'agenda social de 2020 a porté sur les textes d'application de la loi (mise en place des comités sociaux, réforme des commissions administratives paritaires, ordonnance relative à la négociation collective, assouplissement du cadre du télétravail, création d'une indemnité de fin de contrat pour les CDD de moins d'un an, etc.) ;
- **Piloter la fonction RH** : la DGAFP en lien avec les DRH ministérielles, définit les orientations et coordonne les politiques de gestion des ressources humaines déployées au sein des administrations de l'État. Elle conduit le dialogue stratégique RH avec les ministères. Elle s'appuie sur l'École du management et des ressources humaines pour diffuser une culture RH interministérielle et inter-versants de la fonction publique. Elle mobilise les plates-formes d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) afin de décliner dans les territoires la stratégie interministérielle de ressources humaines ;
- **Appuyer les transformations** : la DGAFP, en sa qualité de DRH de l'État, est pleinement mobilisée pour accompagner les transformations en travaillant à l'évolution des dispositifs existants et en proposant de nouveaux outils sur le processus de recrutement, le développement de la mobilité interministérielle, les dispositifs favorisant la diversité et la déconcentration des actes RH ;
- **Élaborer et déployer des politiques RH interministérielles** : La DGAFP soutient l'innovation en matière de ressources humaines, conçue comme un véritable levier de transformation de l'administration et des services publics. Elle promeut la qualité de vie au travail et la protection de la santé et de la sécurité au travail. Elle rend effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- **Fournir une expertise** et proposer des orientations pour toute la fonction publique, en appui de la transformation des politiques de ressources humaines, en matière statutaire, indemnitaire et en matière de politique salariale. La DGAFP assure l'évolution du statut des fonctionnaires et en garantit l'équité et la cohérence à l'échelle interministérielle. Elle pilote également l'action sociale interministérielle.

L'action de la DGAFP couvre donc l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique. Les crédits du programme 148 ne rendent compte que partiellement de cette mission.

Les **moyens financiers alloués** portent, en effet, uniquement sur les trois actions interministérielles suivantes :

- la formation des fonctionnaires ;
- l'action sociale ;
- l'appui aux politiques de ressources humaines.

S'agissant de **la formation des fonctionnaires**, les crédits portés par le programme correspondent essentiellement aux subventions pour charge de service public versées aux opérateurs en charge de la formation initiale des futurs cadres supérieurs de l'État - l'École nationale d'administration (ENA) ainsi que celle des futurs attachés d'administration formés dans les instituts régionaux d'administration (IRA). Une part des crédits est, par ailleurs, consacrée à la formation continue des agents afin de favoriser, notamment par l'échelon interministériel déconcentré, le développement des politiques de professionnalisation selon une logique de « métiers ». Cette politique est complétée par de nouveaux instruments de coordination de l'utilisation des crédits ministériels en matière de formation continue transverse.

S'agissant des crédits couvrant les dépenses de **l'action sociale interministérielle**, ils représentent une part importante des dépenses portées par le programme et s'articulent autour de dispositifs permettant de financer :

- des prestations individuelles, définies dans le cadre du comité interministériel de l'action sociale (chèques vacances, chèque emploi service universel – CESU garde d'enfants). Elles visent une conciliation facilitée entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou un soutien financier à la mobilité via l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) ;
- des prestations collectives (réservation de places en crèches, réservation de logement, opérations d'investissement destinées à la mise aux normes des restaurants interministériels administratifs).

L'action 3 du programme regroupe les crédits alloués au développement de Place de l'emploi public, portail commun aux trois versants de la fonction publique dédié à l'emploi et à la mobilité. Cette action comprend également quatre fonds interministériels (celui de l'innovation RH, l'amélioration des conditions de travail, celui de l'égalité professionnelle et un fonds pour les systèmes d'information des ressources humaines) qui permettent à la DGAFP de répondre aux objectifs et missions assignés par le décret du 22 décembre 2016. Ces dispositifs permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations.

Au-delà des crédits alloués au programme 148, les actions prioritaires de la DGAFP pour 2020 s'inscrivent dans la loi « transformation de la fonction publique », qui constitue une étape majeure de la réforme de l'État et de la modernisation du statut des fonctionnaires et permet aux agents et aux administrations d'exercer pleinement leurs missions et dont les 5 axes majeurs sont les suivants :

Fonction publique

Programme n° 148 | BILAN STRATÉGIQUE

- Axe 1 - Promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties des agents publics ;
- Axe 2 - Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace ;
- Axe 3 - Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;
- Axe 4 - Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé ;
- Axe 5 - Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique
INDICATEUR 1.1	Part des agents ayant basculé dans le dispositif RIFSEEP
INDICATEUR 1.2	Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes
OBJECTIF 2	Optimiser la formation initiale des fonctionnaires
INDICATEUR 2.1	Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA et à l'ENA
OBJECTIF 3	Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale
INDICATEUR 3.1	Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale
INDICATEUR 3.2	Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

INDICATEUR

1.1 – Part des agents ayant basculé dans le dispositif RIFSEEP

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des agents ayant basculé dans le dispositif RIFSEEP	%	85,8	90	90		90	100

Commentaires techniques

Source des données : DGAFP, bureau de la politique salariale et des rémunérations / Département des études statistiques et des systèmes d'information.

Mode de calcul : L'indicateur est le résultat du ratio entre les effectifs des agents ayant perçu effectivement le RIFSEEP (IFSE et CIA) dans l'année et les effectifs des corps devant adhérer au RIFSEEP (dénominateur).

INDICATEUR

1.2 – Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre total de corps actifs au 31 décembre de l'année	Nombre de corps	299	297	288	288	288	<=299

Commentaires techniques

Source des données : DGAFP ; Bureau des statuts particuliers et des parcours de carrière (4SPC)

Mode de calcul : Le nombre de corps actifs est obtenu par soustraction du nombre de corps supprimés (cumul du nombre de corps de fonctionnaires ayant fait l'objet de mesures de fusion, d'intégration ou de mise en extinction) au nombre de corps comptabilisés au 1^{er} janvier 2005,

La part des corps régis par des dispositions statutaires et indiciaires harmonisées est obtenue par différence entre le nombre de corps actifs et le nombre de « typologies » de corps définies en regroupant sous une même typologie les corps obéissant à des dispositions harmonisées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Part des agents des filières administratives, sociale et technique s'inscrivant dans un dispositif de simplification indemnitaire

La prise en compte des fonctions, des responsabilités et du mérite dans la rémunération des fonctionnaires participe de la modernisation de la gestion des ressources humaines (GRH) dans la fonction publique de l'État (FPE). La modernisation de la politique salariale passe également par la simplification et la lisibilité des régimes indemnitaires et

constitue l'un des 4 chantiers majeurs de la concertation sur la refondation du contrat social avec les agents publics engagée par le Gouvernement en 2018 et poursuivie en 2019 et en 2020.

Jusqu'en 2012, la prime de fonctions et de résultats (PFR) a constitué l'instrument de cette modernisation et de cette rationalisation du paysage indemnitaire mais elle était limitée à la filière administrative.

La démarche, engagée avec la PFR, a été approfondie avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP - décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié). Sa vocation transversale (il est, en effet, applicable à toutes les catégories statutaires ainsi qu'à toutes les filières) et englobante (il n'est pas, par principe, cumulable avec les primes et indemnités de même nature) en fait le nouvel instrument de la simplification indemnitaire. Avec le complément indemnitaire annuel (CIA), le RIFSEEP permet en outre un déploiement plus large de la rémunération au mérite.

Le déploiement du RIFSEEP dans la FPE s'est poursuivi en 2020 par la publication des arrêtés d'adhésion de 11 corps et emplois (5 corps et 6 emplois). 8 711 agents supplémentaires bénéficient de ce régime indemnitaire, dont 5 339 ingénieurs et techniciens de la filière technique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 1 429 techniciens de la météorologie du ministère de la transition écologique et 1 537 attachés statisticiens de l'INSEE du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Au 31 décembre 2020, ce sont près de 360 000 agents de l'État, appartenant à 265 corps et emplois ministériels et interministériels qui bénéficient du RIFSEEP.

Par ailleurs, le calendrier d'adhésion prévu par l'article 7 du décret du 20 mai 2014 précité, qui prévoyait des échéances annuelles cadencées jusqu'au 1^{er} janvier 2020, a été abrogé (décret n° 2020-771 du 24 juin 2020 modifiant le décret du 20 mai 2014 précité). L'abrogation du calendrier a également entraîné l'abrogation de l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret du 20 mai 2014 précité par l'arrêté du 24 juin 2020, qui définissait, pour chaque corps et emplois, des échéances d'adhésion et contenait, en annexe 3, la liste des corps et emplois non soumis au RIFSEEP.

Sa suppression permet de mieux prendre en compte les problématiques RH, sociales et budgétaires ministérielles propres à chaque ministère et corps et de faciliter les futures adhésions.

Désormais, aucun corps ou emploi n'est exclu, par principe, du RIFSEEP. La décision d'adhésion peut le cas échéant être prise au cas par cas, en fonction du contexte et de la politique RH des employeurs concernés. En outre, les corps et emplois initialement exclus du dispositif par l'annexe 3 de l'arrêté du 27 décembre 2016 peuvent désormais bénéficier du RIFSEEP.

En conséquence, l'indicateur « Part des agents ayant basculé dans le dispositif RIFSEEP », résultat du ratio entre les effectifs des agents ayant perçu effectivement le RIFSEEP (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise – IFSE – et CIA) dans l'année et les effectifs des corps et emplois devant adhérer au RIFSEEP selon les dates d'adhésion réglementairement définies par l'arrêté du 27 décembre 2016 précité, est supprimé à compter de 2021.

Pour autant, le déploiement du RIFSEEP se poursuivra en 2021 avec les adhésions déjà programmées des corps et emplois de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) du ministère des armées, des corps et emplois de la direction de l'administration pénitentiaire (hors surveillants) du ministère de la justice, des corps et emplois de l'office national des forêts (ONF) et des corps des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'INSEE. D'autres adhésions sont susceptibles d'intervenir au cours de l'année 2021, en fonction du contexte et de la politique RH des ministères employeurs concernés.

Dans ce contexte, un nouveau bilan du RIFSEEP à fin 2020 est prévu au cours du premier semestre 2021 afin de mieux cerner les évolutions nécessaires du dispositif existant.

Indicateur 1.2 : Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'État ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction

Fonction publique

Programme n° 148 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'État ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction s'est établi **en 2020 à 288 corps** (297 en 2019), soit une réduction de 9 corps résultant de réorganisations telles que :

- la fusion de l'Institut national de la recherche agronomique et de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, qui a conduit au regroupement en 7 corps des 14 corps de ces deux établissements ;
- la création de l'Office français de la biodiversité au 1^{er} janvier 2020, qui a donné lieu à la mise en extinction concomitante du corps de catégorie C des agents techniques de l'environnement ;
- la fusion des inspections générales de l'éducation nationale et de la recherche, de l'inspection générale de l'éducation nationale, de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, et de l'inspection générale des bibliothèques, pour donner naissance à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ;
- la fusion des corps d'adjoints techniques de la police nationale et d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer.

L'ensemble des projets de réformes impactant le nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'État ou de ses établissements publics envisagés en 2019 a été réalisé en 2020 permettant ainsi l'atteinte de l'objectif fixé dans le PAP.

OBJECTIF**2 – Optimiser la formation initiale des fonctionnaires****INDICATEUR****2.1 – Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA et à l'ENA**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût complet annuel d'un élève IRA	€	59920	62921	51 500	45 035	44260	59 909
Coût complet annuel d'un élève ENA	€	85080	82494	85 989	83866	82691	83 674

Commentaires techniques

Source des données : IRA, ENA

Mode de calcul :

Pour les IRA, la méthode retenue consiste à identifier, à partir du compte financier des établissements, les charges directement imputables aux deux principales missions des établissements (formation initiale et formation continue) ainsi que celles afférentes au recrutement de l'élève suite à la déconcentration des concours et à ventiler les charges indirectes ou destination support (amortissement compris) au prorata de la répartition primaire des charges directes des deux destinations. Il s'agit donc d'un coût complet. Les éléments de rémunération des élèves représentent une part prépondérante de ce coût complet, dont l'évolution est étroitement corrélée aux mesures salariales et sociales à caractère général ainsi qu'à la variation du nombre d'élèves recrutés et formés.

En ce qui concerne l'ENA, il s'agit d'un coût complet qui consiste, à partir du compte financier de l'opérateur, à identifier les charges directement imputables à la formation initiale des élèves puis à ventiler une quote-part des charges indirectes afférentes au support. L'ENA distingue le coût employeur regroupant le coût de recrutement et le coût de rémunération, du coût pédagogique comprenant les coûts de scolarité et de stage.

Au numérateur sont consolidées les dépenses de fonctionnement et de personnel de missions de recrutement et de la formation initiale auxquelles s'ajoute une quote-part de dépense de soutien. La clef de répartition du soutien sur la formation initiale s'élève à 30%.

Au dénominateur sont comptabilisés les effectifs en ETPT des élèves français et étrangers. Ce ratio est annualisé et couvre les effectifs de deux promotions présentes sur l'année.

L'indicateur est donc calculé à partir de toutes les actions concernant les élèves de la formation initiale, à savoir les concours d'entrée, la rémunération des élèves (charges sociales incluses), la formation des élèves durant la scolarité (stages, jurys et intervenants, là aussi charges sociales comprises), les dépenses liées aux personnels de l'École assurant ces missions (salaires et charges sociales), et enfin les dépenses de soutien en rapport avec ces actions.

ANALYSE DES RÉSULTATS

IRA :

La réforme de la formation des attachés d'administration et secrétaires des affaires étrangères est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2019. Son organisation en 2 promotions par an et la prise en charge des rémunérations des élèves par les IRA durant 8 mois contre 12 dans l'ancienne formation, entraîne une économie sensible qui se vérifie donc en 2020, année pleine de mise en œuvre pour 820 agents recrutés et formés. L'indicateur du coût élève prévisionnel 2020 est ainsi recalculé à la baisse, intégrant également le nombre de démissions d'élèves enregistré durant les scolarités. Celui-ci étant néanmoins à considérer avec précaution car le coût des charges fixes n'est pas diminué d'autant. Le coût complet annuel d'un élève réalisé pour 2020 est de 44 260. Ce chiffre est provisoire car les données exécutées ne sont pas encore certifiées.

ENA :

Le coût d'un élève de l'ENA se décompose en :

- le coût de prise en charge « employeur » (fonctions recrutement et rémunération), qui s'élève à 60 466 € en 2020 ;
- le coût pédagogique (fonction organisme de formation), qui comprend les dépenses d'enseignements et de stages à hauteur de 22 224 € en 2020.

Le coût complet est ainsi un agrégat de ces deux coûts.

Le coût annuel moyen d'un élève en formation initiale de l'ENA est évalué à 82 691 € en fin de gestion 2020, contre une prévision PAP actualisée de 83 866 €.

Cette baisse du coût de 1,4% est la conséquence d'économies réalisées sur les coûts de recrutement et sur les enseignements en raison du contexte sanitaire.

Le coût de 82 691 € se décompose en 60 466 € au titre du coût de prise en charge « employeur » et 22 224 € au titre du coût pédagogique (enseignements et stages).

OBJECTIF

3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale

INDICATEUR

3.1 – Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part du coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale dans le coût total pour l'Etat	%	5,24	5,74	5,18	5,44	5,60	4,40

Commentaires techniques

Source des données : Rapports annuels de gestion établis par les prestataires ; situations financières et tableaux de bord mensuels établis par les prestataires.

Mode de calcul : le coût de gestion correspond à la rémunération des prestataires de service. Le pourcentage (part du coût de gestion) est calculé en effectuant le rapport du coût de gestion sur le coût total pour l'État (aides versées aux agents + sommes versées aux prestataires + rémunération de tiers éventuels chargés notamment de l'émission ou de l'envoi des titres).

Les prestations d'action sociale concernées sont les chèques-vacances, le chèque emploi service universel destiné à la prise en charge partielle des frais de garde engagés par les agents de l'État pour la garde de leurs enfants de 0 à 6 ans (CESU 0-6 ans) ainsi que l'aide à l'installation des personnels de l'État.

INDICATEUR

3.2 – Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche	%	8475	7462	8 000	7 280	7434	8 000

Commentaires techniques

Source des données : DGAFP, bureau des politiques sociales, de la santé et de la sécurité au travail.

Mode de calcul : Le coût moyen est obtenu en effectuant le rapport du coût complet de réservation des berceaux (coût de la réservation du berceau sur toute la durée du marché, même lorsque celui-ci court d'une année civile à l'autre) sur le nombre de berceaux réservés pour l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1 : COÛT DE GESTION DES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS CHARGÉS DE LA GESTION DE CERTAINES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Le mode de calcul prenait en compte, jusqu'en 2018, les dépenses constatées au cours de l'exercice budgétaire considéré. Il résultait de cette méthode une forte sensibilité de l'indicateur aux aléas de gestion.

S'agissant de l'AIP par exemple, la mise en œuvre du principe d'annualité budgétaire à compter de 2017 s'était traduite par la fin du paiement des aides du premier trimestre de l'année n+1 en fin d'année n. Cette évolution avait entraîné une augmentation sensible de la part des dépenses consacrée aux coûts de gestion en 2017 sans que cela corresponde à une hausse des frais d'instruction par dossier payés au prestataire. De même, concernant le CESU 0-6 ans, le paiement en 2018 de nombreuses factures se rapportant à la gestion 2017 aurait induit à méthode constante une hausse de la part du coût de gestion sans rapport avec une hausse des frais d'instruction par dossier payés au prestataire.

Afin de neutraliser l'impact des aléas de gestion, le résultat de l'indicateur est calculé en prenant en compte les dépenses payées au titre des prestations réalisées au titre de l'exercice considéré et non, comme auparavant, les dépenses constatées au cours de l'exercice budgétaire.

Le résultat 2020 (5,60%) est plus élevé que la prévision 2020 actualisée (5,44%) :

- le coût de gestion de l'AIP a légèrement augmenté en 2020 (2,1% contre 1,99% en 2019), en raison d'une baisse sensible du nombre de bénéficiaires en 2020 liée directement au contexte de crise sanitaire (le coût de gestion n'étant pas systématiquement proportionnel au volume de bénéficiaires) ;

- le coût de gestion du chèque-vacances a légèrement baissé en 2020 (8,54% contre 8,64% en 2019) en raison d'une baisse du nombre de bénéficiaires et de plans servis en 2020 et du volume d'épargne ayant un impact à la baisse d'une partie des coûts de gestion (frais de commission) ;

- le coût de gestion du CESU 0-6 ans a baissé en 2020 (2,78 % contre 3,02 % en 2019) en raison de la hausse constatée du nombre de bénéficiaires de cette prestation et du volume d'émission de titres CESU en 2020 permise par la mise en œuvre de mesures de revalorisation du barème du CESU, d'introduction d'une nouvelle tranche d'aide et de simplification des procédures.

INDICATEUR 3.2 : COÛT MOYEN ANNUEL DE RÉSERVATION D'UNE PLACE EN CRÈCHE

Le coût moyen de réservation d'une place en crèche en 2020 s'est établi à 7 434 €. Ce résultat, meilleur que la prévision 2020 et proche de la prévision 2020 actualisée et de la cible fixée pour 2020, résulte de la renégociation à la baisse de certains marchés et s'inscrit dans une tendance à la baisse entamée depuis 2019. Cet indicateur permet de porter une attention particulière aux prix proposés par les candidats lors de la passation des marchés. Son suivi est en outre un élément clé dans la programmation des réservations. La baisse du coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche permet en effet, à coût constant, d'envisager la réservation de nouvelles places.

Fonction publique

Programme n° 148 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 91 929	73 397 817 72 496 196		5 584 347 5 193 239	79 272 164 77 781 364	79 272 164
02 – Action sociale interministérielle		116 938 991 113 398 454	4 663 159 613 658	3 400 000 3 198 329	125 002 150 117 210 441	128 037 150
03 – Appui et innovation des ressources humaines		5 668 480 5 250 183	1 580	18 000	5 668 480 5 269 763	5 668 480
Total des AE prévues en LFI	290 000	196 005 288	4 663 159	8 984 347	209 942 794	212 977 794
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 995 500 (hors titre 2)		+3 995 500	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 450		-4 413 315 (hors titre 2)		-4 414 765	
Total des AE ouvertes	288 550		209 234 979 (hors titre 2)		209 523 529	
Total des AE consommées	91 929	191 144 833	615 238	8 409 568	200 261 568	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 91 929	73 397 817 71 963 547		5 584 347 5 336 239	79 272 164 77 391 715	79 272 164
02 – Action sociale interministérielle		116 718 927 111 493 131	4 883 223 2 626 925	3 400 000 3 305 402	125 002 150 117 425 459	128 037 150
03 – Appui et innovation des ressources humaines		5 668 480 3 536 061	5 780	18 000	5 668 480 3 559 841	5 668 480
Total des CP prévus en LFI	290 000	195 785 224	4 883 223	8 984 347	209 942 794	212 977 794
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 995 500 (hors titre 2)		+3 995 500	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 450		-7 240 518 (hors titre 2)		-7 241 968	
Total des CP ouverts	288 550		206 407 776 (hors titre 2)		206 696 326	
Total des CP consommés	91 929	186 992 739	2 632 705	8 659 641	198 377 014	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Fonction publique

Programme n° 148 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	200 000	76 499 753		5 678 483	82 378 236	82 378 236
	127 353	76 510 252		5 709 766		82 347 371
02 – Action sociale interministérielle		109 971 944	4 724 027	3 917 526	118 613 497	121 648 497
		107 560 947	2 584 203	6 864 386		117 009 537
03 – Appui et innovation des ressources humaines		4 587 866			4 587 866	4 587 866
		4 471 657	1 680	68 760		4 542 097
Total des AE prévues en LFI	200 000	191 059 563	4 724 027	9 596 009	205 579 599	208 614 599
Total des AE consommées	127 353	188 542 856	2 585 883	12 642 912		203 899 005

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	200 000	76 499 753		5 678 483	82 378 236	82 378 236
	127 353	76 615 750		5 615 766		82 358 869
02 – Action sociale interministérielle		110 041 944	4 654 027	3 917 526	118 613 497	121 648 497
		103 532 932	1 112 646	6 921 640		111 567 219
03 – Appui et innovation des ressources humaines		4 587 866			4 587 866	4 587 866
		4 647 854	179 670	68 760		4 896 284
Total des CP prévus en LFI	200 000	191 129 563	4 654 027	9 596 009	205 579 599	208 614 599
Total des CP consommés	127 353	184 796 536	1 292 316	12 606 166		198 822 372

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	127 353	290 000	91 929	127 353	290 000	91 929
Rémunérations d'activité	124 751	275 790	90 745	124 751	275 790	90 745
Cotisations et contributions sociales	2 602	14 210	1 185	2 602	14 210	1 185
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	188 542 856	196 005 288	191 144 833	184 796 536	195 785 224	186 992 739
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	114 298 201	125 338 920	121 001 737	110 551 881	125 118 856	116 849 643
Subventions pour charges de service public	74 244 655	70 666 368	70 143 096	74 244 655	70 666 368	70 143 096
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 585 883	4 663 159	615 238	1 292 316	4 883 223	2 632 705
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 584 203	4 663 159	615 238	1 112 646	4 883 223	2 628 505
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 680	0	0	179 670	0	4 200
Titre 6 – Dépenses d'intervention	12 642 912	8 984 347	8 409 568	12 606 166	8 984 347	8 659 641
Transferts aux ménages	6 417 211	6 400 000	5 800 858	6 254 857	6 400 000	6 013 040

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Transferts aux entreprises	2 713 083	0	-38 841	2 839 083	0	-1 341
Transferts aux collectivités territoriales	742 956	0	-391	742 564	0	0
Transferts aux autres collectivités	2 769 663	2 584 347	2 647 942	2 769 663	2 584 347	2 647 942
Total hors FdC et AdP		209 942 794			209 942 794	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 450			-1 450	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-417 815			-3 245 018	
Total*	203 899 005	209 523 529	200 261 568	198 822 372	206 696 326	198 377 014

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	2 190 683	3 035 000	3 995 500	2 190 683	3 035 000	3 995 500
Total	2 190 683	3 035 000	3 995 500	2 190 683	3 035 000	3 995 500

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		637 828		637 828				
04/2020		46 824		46 824				
06/2020		26 258		26 258				
07/2020		439 149		439 149				
08/2020		45 180		45 180				
09/2020		30 658		30 658				
10/2020		281 365		281 365				
11/2020		377 049		377 049				
12/2020		2 111 188		2 111 188				
Total		3 995 500		3 995 500				

Fonction publique

Programme n° 148 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		1 152 401						
Total		1 152 401						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020		904 849		1 171 709				
Total		904 849		1 171 709				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						1 560 000		1 560 000
Total						1 560 000		1 560 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					1 450	4 910 565	1 450	6 852 227
Total					1 450	4 910 565	1 450	6 852 227

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 052 750		5 167 209	1 450	6 470 565	1 450	8 412 227

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 91 929	78 982 164 77 689 435	79 272 164 77 781 364	290 000 91 929	78 982 164 77 299 786	79 272 164 77 391 715
02 – Action sociale interministérielle		125 002 150 117 210 441	128 037 150 117 210 441		125 002 150 117 425 459	128 037 150 117 425 459
03 – Appui et innovation des ressources humaines		5 668 480 5 269 763	5 668 480 5 269 763		5 668 480 3 559 841	5 668 480 3 559 841
Total des crédits prévus en LFI *	290 000	209 652 794	209 942 794	290 000	209 652 794	209 942 794
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 450	-417 815	-419 265	-1 450	-3 245 018	-3 246 468
Total des crédits ouverts	288 550	209 234 979	209 523 529	288 550	206 407 776	206 696 326
Total des crédits consommés	91 929	200 169 639	200 261 568	91 929	198 285 085	198 377 014
Crédits ouverts - crédits consommés	+196 621	+9 065 340	+9 261 961	+196 621	+8 122 691	+8 319 311

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	290 000	210 919 202	211 209 202	290 000	210 919 202	211 209 202
Amendements	0	-1 266 408	-1 266 408	0	-1 266 408	-1 266 408
LFI	290 000	209 652 794	209 942 794	290 000	209 652 794	209 942 794

Les crédits du programme ont été diminués en AE et en CP par l'amendement n°II-21 de l'Assemblée Nationale pour un montant de 1 266 408 € en hors titre 2.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Au PLF 2020, il n'y a pas eu de modification de la maquette.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires ayant affectés les crédits votés en loi de finances sont les suivants :

- l'arrêté du 6 février 2020 portant report de fonds de concours pour un montant 904 849 € en AE et de 1 171 708 € en CP ;
- l'arrêté du 22 janvier 2020 portant report des autorisations d'engagements affectées non engagées pour un montant de 1 152 401,31 € en AE ;
- le décret de virement n°2020-1016 du 7 août 2020 pour un montant de 1 560 000 € en AE et en CP pour le financement de la rénovation du RIA de Mâcon ;
- la loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé :
 - 0,001 M€ en AE et en CP en titre 2,
 - 4,9 M€ en AE et 6,9 M€ en CP en hors titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits ouverts par voie de fonds de concours pour un montant total de 3 995 499,73 € concernent les aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structures de garde collective.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 450	6 259 423	6 260 873	1 450	6 259 423	6 260 873
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 450	6 259 423	6 260 873	1 450	6 259 423	6 260 873

Crédits du titre 2

La loi n°2020-1473 du 30 décembre 2020 de finances rectificatives pour 2020 a annulé le montant de la réserve de précaution, soit 1 450 €.

Crédits du hors titre 2

Le programme a fait l'objet :

- d'un dégel de 1 348 858 € en AE ,
- d'un surgel de 592 804 € en CP,

portant ainsi la réserve de précaution à 4 910 565 € en AE et 6 852 227 € en CP.

En fin de gestion, les crédits de cette réserve ont été intégralement annulés par la loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificatives pour 2020.

Fonction publique

Programme n° 148 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 209 234 979	CP ouverts en 2020 * (P1) 206 407 776
AE engagées en 2020 (E2) 200 169 639	CP consommés en 2020 (P2) 198 285 085
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 1 051 129	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 12 549 441
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 014 211	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 185 735 644

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 31 594 682				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 31 594 682	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 12 549 441	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 19 045 241
AE engagées en 2020 (E2) 200 169 639	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 185 735 644	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 14 433 995
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 33 479 236
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 17 541 261
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 15 937 975

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 sont évalués à 33,5 M€ et correspondent principalement :

- à l'organisation du concours IRA pour 0,1 M€ ;
- à l'organisation de formation interministérielle centrale et déconcentrée pour 0,8 M€ ;
- au versement des allocations diversité pour 1,3 M€ ;
- au marché de chèques vacances pour 0,3 M€ ;

Fonction publique

Programme n° 148 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- à des opérations des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) pour 0,9 M€.
- au marché de prestations sociales à bons de commande (CESU - garde d'enfants 0-6 ans) pour 0,2 M€ ;
- à la réservation des berceaux en crèches pour 23,4 M€;
- à la réservation de logements pour 1,9 M€ ;
- à la rénovation des restaurants inter-administratifs pour 2,2 M€ ;
- aux actions de communication et événements, études et enquêtes pour 0,3 M€ ;
- à l'informatique pour 1,4 M€ ;
- au fonds interministériel d'amélioration des conditions de travail pour 0,1 M€ ;
- au fonds d'innovation RH pour 0,1 M€ ;
- au fonds SIRH pour 0,4 M€ ;
- au fonds d'égalité professionnelle pour 0,1 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Formation des fonctionnaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Formation des fonctionnaires	290 000	78 982 164	79 272 164	290 000	78 982 164	79 272 164
	91 929	77 689 435	77 781 364	91 929	77 299 786	77 391 715

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) assure l'animation, la coordination et le pilotage de la politique de formation pour les agents de l'État. Dans ce cadre elle est chargée de piloter l'élaboration, en lien avec les ministères, d'un schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État, document cadre qui fixe, pour trois ans, les axes stratégiques et actions prioritaires pour les domaines communs à l'ensemble des ministères. L'actuel schéma directeur couvre la période 2018-2020.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de pilotage, la DGAFP :

- assure, au niveau central, le suivi et la coordination des actions de formation continue des ministères, anime le réseau des responsables des politiques de formation des ministères, soutient les démarches de coopération et de mutualisation des actions entre les périmètres ministériels, porte des actions interministérielles, favorise le développement des pratiques pédagogiques innovantes et de la formation à distance et accompagne, plus généralement, la modernisation de l'appareil de formation de l'État.
- est tête de réseau des plates-formes régionales de gestion des ressources humaines. A ce titre, elle co-anime le réseau des conseillers à la formation interministérielle. Ceux-ci mettent en place au niveau déconcentré un programme annuel de formation continue interministérielle, sur la base des orientations et des priorités du schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie et dans une logique de coopération et de mutualisation entre les services de l'État en région.

La DGAFP assure par ailleurs la tutelle administrative, juridique et financière des écoles interministérielles de formation : l'École nationale d'administration (ENA) et les cinq Instituts régionaux d'administration (IRA). Depuis 2009, des classes préparatoires intégrées (CPI) ont été mises en place dans 25 écoles de service public dont l'ENA et les IRA. Aujourd'hui au nombre de 28, dont une nouvelle classe ouverte en 2019 à l'ENA, elles offrent plus de 700 places et ont pour vocation d'aider des candidats issus de milieux défavorisés à préparer les concours externes de la fonction publique en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur. Par ailleurs, le financement des allocations diversité gérées par les préfetures contribue à une plus grande diversité des profils. Elles constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant, sous condition de ressources, une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, pour la préparation aux concours de catégorie A ou B. Leur versement est également conditionné à des critères d'assiduité des candidats dans leur préparation aux concours.

Enfin, la DGAFP contribue également au financement des actions de préparation aux concours organisées par le réseau universitaire des IPAG-CPAG (instituts et centres de préparation à l'administration générale). Une part de la subvention qui leur est versée assure également depuis 2009 le financement des classes préparatoires intégrées aux IRA (CPI) et à l'ENA (CP'ENA).

Fonction publique

Programme n° 148 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	290 000	91 929	290 000	91 929
Rémunérations d'activité	275 790	90 745	275 790	90 745
Cotisations et contributions sociales	14 210	1 185	14 210	1 185
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	73 397 817	72 496 196	73 397 817	71 963 547
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 731 449	2 353 100	2 731 449	1 820 451
Subventions pour charges de service public	70 666 368	70 143 096	70 666 368	70 143 096
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 584 347	5 193 239	5 584 347	5 336 239
Transferts aux ménages	3 000 000	2 618 000	3 000 000	2 761 000
Transferts aux autres collectivités	2 584 347	2 575 239	2 584 347	2 575 239
Total	79 272 164	77 781 364	79 272 164	77 391 715

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**- FORMATION INTERMINISTÉRIELLE :****Prévision LFI 2020** : 2,7 M€ en AE et en CP**Réalisé** : 2,3 M€ en AE et 1,8 M€ en CP

Outre l'organisation des concours d'entrée aux IRA, la dotation budgétaire est, pour sa majeure partie, destinée à financer les actions prioritaires du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour la période 2018-2020.

Ainsi, la dotation consacrée à la formation interministérielle des fonctionnaires a permis de financer en 2020 :

- l'organisation des concours d'accès aux IRA pour 0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ;
- la mise en place d'offres interministérielles de formation *pour les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale et des services déconcentrés* « ressources humaines », « achat public », « immobilier », « transformation de l'action publique », « numérique » dans le cadre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État : 0,8 M€ en AE et 0,4 M€ en CP sur le budget de la formation interministérielle centrale ;
- à l'échelon déconcentré, les actions de formation, mises en œuvre dans le cadre du réseau constitué des conseillers formation des plates-formes régionales d'appui à la GRH (PFRH), ont permis de poursuivre à la fois l'effort de mutualisation des actions de formation entre services de l'Etat en région et leur accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'État. pour 1,2 M€ en AE et 1,1 M€ en CP.

- SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**- Ecole Nationale d'administration (ENA)****Prévision LFI 2020** : 30,6 M€ en AE et en CP**Réalisé** : 30,4 M€ en AE et en CP

La subvention pour charges de service public 2020 s'élevait à 30,3 M€ après déduction de la réserve de précaution. L'exécution s'établit à 30,4 M€ intégrant notamment une augmentation spécifique de 0,13 M€ pour tenir compte du maintien de la rémunération des élèves de l'Ecole nationale d'administration et des stagiaires des cycles préparatoires de l'Ecole nationale d'administration (décret n°2020-1469 du 27 novembre 2020).

- Instituts régionaux d'administration (IRA)

Prévision LFI 2020 : 40,1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 39,7 M€ en AE et en CP

La subvention pour charges de service public s'est élevée à 39,7 M€ après déduction de la réserve de précaution.

DÉPENSES D'INTERVENTION

ALLOCATION POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Prévision LFI 2020 : 2,9 M€ en AE et en CP

Réalisé : 2,6 M€ en AE et 2,8 M€ en CP

Des dépenses d'un montant de 1 k€ en AE et en CP ont été imputées à tort en crédits de fonctionnement.

Les allocations pour la diversité dans la fonction publique constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, sous conditions de ressources, pour la préparation aux concours de catégorie A ou B. La réalisation est légèrement au-dessus de la prévision du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires.

SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

Prévision LFI 2020 : 2,2 M€ en AE et en CP

Réalisé : 2,2 M€ en AE et en CP

Cette subvention versée aux organisations syndicales (OS) représentatives de fonctionnaires de l'État au niveau national, est encadrée par le décret n°200-1215 du 11 décembre 2000.

AUTRES CRÉDITS DE FORMATION

- IPAG/CPAG

Prévision LFI 2020 : 0,4 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,4 M€ en AE et en CP

Les Instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et les centres de préparation à l'administration générale (CPAG) proposent des classes (CPI) destinées à apporter un soutien matériel et pédagogique à des candidats d'origine modeste dans le cadre de leur préparation à différents concours de la fonction publique, ce qui permet à ces candidats de disposer de conditions matérielles adéquates en vue de leur réussite.

- AUTRES SUBVENTIONS

Prévision LFI 2020 : 0,1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0 M€ en AE et en CP

Aucune subvention n'a été versée au cours de l'année 2020, Les subventions ont été signées en décembre et n'ont pas pu être versée avant la fin de gestion.

Fonction publique

Programme n° 148 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

02 – Action sociale interministérielle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
02 – Action sociale interministérielle		128 037 150 117 210 441	128 037 150 117 210 441		128 037 150 117 425 459	128 037 150 117 425 459

L'action sociale interministérielle finance des prestations visant à améliorer, directement ou indirectement, les conditions de travail et de vie des agents de l'État et de leurs familles. Elle s'intègre dans la politique de gestion des ressources humaines de l'État employeur.

Les agents de l'État participent à la définition et au suivi des prestations interministérielles d'action sociale, par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant au comité interministériel d'action sociale (CIAS) des administrations de l'État. Celui-ci propose les orientations de l'action sociale, conformément à l'article 9 du titre Ier du statut général des fonctionnaires. L'action du CIAS est relayée dans les régions par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Les prestations interministérielles d'action sociale sont de nature soit individuelle (chèques-vacances, CESU garde d'enfant, aide à l'installation des personnels), directement gérées par la DGAFP au niveau central, soit collective (logement, crèche, restauration) qui font l'objet de délégations de crédits vers le niveau déconcentré.

Depuis une modification intervenue en 2012, le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des agents de l'État permet aux établissements publics nationaux et aux établissements publics locaux d'enseignement d'intégrer le champ de l'action sociale interministérielle, sous réserve du règlement d'une contribution financière à due concurrence des effectifs bénéficiaires. Ainsi, l'adhésion et le retrait d'établissements publics dans l'action sociale interministérielle a conduit au transfert en PLF 2020 de 48 283 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	119 938 991	113 398 454	119 718 927	111 493 131
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	119 938 991	113 398 454	119 718 927	111 493 131
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 698 159	613 658	4 918 223	2 626 925
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 698 159	613 658	4 918 223	2 626 925
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 400 000	3 198 329	3 400 000	3 305 402
Transferts aux ménages	3 400 000	3 182 858	3 400 000	3 252 040
Transferts aux entreprises		-38 841		-1 341
Transferts aux collectivités territoriales		-391		
Transferts aux autres collectivités		54 703		54 703
Total	128 037 150	117 210 441	128 037 150	117 425 459

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

- PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLES :

Prévision LFI 2020 : 89,5 M€ en AE et en CP

Réalisé : 78,7 M€ en AE et 81,4 M€ en CP

- LES AIDES AUX FAMILLES :

Prévision LFI 2020 : 76,1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 65,7 M€ en AE et 68,6 M€ en CP

A) CHÈQUES-VACANCES :

Prévision LFI 2020 : 38,0 M€ en AE et en CP

Réalisé : 39,8 M€ en AE et 40,1 M€ en CP

Le chèque-vacances est une prestation d'aide aux loisirs ou aux vacances versée à l'ensemble des agents actifs et retraités de l'État remplissant les conditions d'attribution et remise sous forme de titres de paiement spécialisés. Il

repose sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État correspondant à 10, 15, 20, 25 et 30 % selon le revenu fiscal de référence (RFR) de l'agent.

Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de 35 %.

Par ailleurs, un barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM), a été mis en place à compter de 2015.

La dépense 2020 au titre des chèques-vacances est supérieure à la prévision de la LFI 2020 (+1,76 M€ en AE et +2,06 M€ en CP) en raison de la mise en œuvre d'une mesure exceptionnelle non reconductible d'attribution d'une bonification complémentaire de 100 € aux détenteurs âgés de moins de 45 ans de plans servis en 2020. Cette mesure d'un montant de 4,87 M€ (frais de gestion inclus) a bénéficié à environ 46 000 agents et a permis de pallier la baisse structurelle de la consommation de cette prestation liée à une baisse du nombre de bénéficiaires et de plans de financement.

B) CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) POUR LA GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS :

Prévision LFI 2020 : 38,1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 25,9 M€ en AE et 28,5 M€ en CP

Afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'État employeur a mis en place au bénéfice de ses agents, une prestation unique « CESU – garde d'enfant 0/6 ans ». Versées sous la forme de chèques emploi-service universels préfinancés, ces prestations sont destinées à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour la garde de leurs enfants de moins de six ans.

Jusqu'à fin 2019, le barème d'attribution – en fonction du revenu fiscal de référence, du nombre de parts du foyer et de la situation familiale – comprenait deux tranches d'aides dont le montant s'établissait à 400 € et 700 € (pour 12 mois de droits) pour les agents vivant en couple. L'entrée en vigueur de la circulaire du 5 novembre 2019 relative à la prestation d'action sociale interministérielle « CESU – garde d'enfant 0/6 ans » prévoit désormais la création d'une tranche d'aide supplémentaire à 200€, ainsi qu'une revalorisation du barème des ressources de +5 %.

Par ailleurs, pour les agents en situation monoparentale, l'aide est délivrée sans plafond de ressources et son montant, en année pleine, est de 265 €, 480 € ou 840 €. Enfin, pour les agents affectés dans les départements d'outre-mer un barème spécifique leur est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2015 afin de tenir compte de leur situation particulière en matière d'accès aux prestations d'action sociale.

La consommation 2020 au titre du dispositif « CESU – garde d'enfant 0/6 ans » qui s'établit à 28,5 M€ en CP demeure inférieure à la LFI 2020 (-9,6 M€ en CP) en raison du contexte de crise sanitaire sur ce dispositif d'aide en faveur de la garde d'enfant de moins de six ans. On constate néanmoins les premiers effets de la circulaire du 5 novembre 2019 sur le nombre de bénéficiaires en 2020 en hausse par rapport à 2019 (64 885 ouvertures de droit contre 57 569 en 2019).

- L'AIDE AU LOGEMENT :

Prévision LFI 2020 : 9,3 M€ en AE et en CP

Réalisé : 8,3 M€ en AE et 8,2 M€ en CP

A) AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ÉTAT (AIP) :

Prévision LFI 2020 : 8,4 M€ en AE et en CP

Réalisé : 6,8 M€ en AE et en CP

Le dispositif d'aide à l'installation des personnels est destiné à accompagner l'accès au logement locatif des agents entrant dans la fonction publique de l'État en prenant en charge une partie des dépenses rencontrées lors de la conclusion du bail (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie et frais de déménagement). Le montant de la prestation était majoré à 900 € pour les agents affectés en Île-de-France, PACA ou au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le montant de droit commun s'élevant à 500 € pour une affectation dans une autre région. Depuis l'entrée en vigueur de la circulaire du 21 juin 2018 relative à l'aide à l'installation des personnels, la majoration à 900€ concerne les agents résidant dans les zones ALUR ou les agents qui exercent la majeure partie de leurs fonctions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La prestation est attribuée sous conditions de ressources, son barème étant aligné sur celui du chèque-vacances. Elle se voit donc également appliquer le barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM).

Le montant total des dépenses en 2020 est inférieur à celui de la LFI 2020 (-1,2 M€ en AE et en CP). En effet, la baisse du nombre de bénéficiaires (environ -13%) s'est poursuivie et aggravée en 2020 (8 799 contre 9 582 en 2019) en raison de la crise sanitaire et des restrictions sanitaires imposées.

B) LE LOGEMENT D'URGENCE :

Prévision LFI 2020 : 0,9 M€ en AE et CP

Réalisé : 1,5 M€ en AE et 1,4 M€ en CP

La dotation budgétaire liée au logement d'urgence doit permettre un accès plus facile à un logement ou un hébergement temporaire aux agents soudainement placés dans des circonstances d'urgence sociale ainsi qu'à ceux exprimant un besoin provisoire de logement sans urgence sociale.

Le montant total des dépenses en 2020 porté à 1,5 M€ en AE et 1,4 M€ en CP est supérieur à celui de la LFI 2020 (+0,6 M€ en AE et +0,5 M€ en CP) témoigne de la bonne dynamique du dispositif fortement mobilisé pendant toute la période de crise sanitaire pour couvrir les dépenses exceptionnelles inhérentes, notamment dans les régions à forte tension immobilière.

Ainsi, les besoins en logement d'urgence, pour partie liés à la survenance d'évènements imprévisibles (exemples : inondations), restent en effet difficiles à anticiper avec précision.

- SECTIONS RÉGIONALES INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE (SRIAS) :

Prévision LFI 2020 : 4,1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 4,7 M€ en AE et 4,6 M€ en CP

Les SRIAS proposent, dans le respect des orientations arrêtées par le comité interministériel d'action sociale (CIAS) et dans la limite des crédits délégués au niveau régional, diverses actions aux bénéfices des agents de la région concernée. Elles sont fondées, à cet égard, à proposer des actions innovantes ou à mener des expérimentations.

La réalisation de ces projets constitue une part importante de la dynamique de mise en œuvre de l'action sociale au niveau déconcentré.

Le montant total des dépenses en 2020 est supérieur à celui de la LFI 2020 (+0,6 M€ en AE et +0,6 M€ en CP) et témoigne d'une réelle dynamique des actions innovantes financées en régions malgré le contexte de crise sanitaire.

Des dépenses d'un montant de 0,2 M€ ont été imputées à tort sur du titre 6.

- PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE COLLECTIVES :

Prévision LFI 2020 : 30,4 M€ en AE et 30,2 M€ en CP

Réalisé : 33,6 M€ en AE et 29,0 M€ en CP

LES AIDES AUX FAMILLES :

- RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES

Prévision LFI 2020 : 30,4 M€ en AE et 30,0 M€ en CP

Réalisé : 30,6 M€ en AE et 26,4 M€ en CP

Des dépenses d'un montant de 0,002 M€ en AE et 0,07 M€ en CP ont été imputées à tort en crédits d'intervention. Sur les crédits de fonctionnement la dépense s'élève à 30,5 M€ en AE et à 26,4 M€ en CP.

Mis en place avec l'appui de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le dispositif permet aux agents de bénéficier prioritairement de places en crèches implantées dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins (et non exclusivement dans leur commune de résidence). Les réservations, dont la gestion est confiée aux préfets, font l'objet d'un contrat avec les structures d'accueil dont le financement est assuré sur une base annuelle.

Fonction publique

Programme n° 148 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Réactivée en 2007, la prestation connaît une réelle dynamique. Dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes, 1000 places en crèches supplémentaires seront réservées d'ici 2021.

L'exécution 2020 à 28,2 M€ en AE et 25,67 M€ en CP (hors fonds de concours) est légèrement supérieure à la LFI en AE (+0,75 M€) en AE et inférieure en CP (-1,35 M€) et reste relativement stable par rapport à 2019 (28,3M€ en AE et 24,9 M€ en CP).

La différence de consommation entre les AE et les CP repose notamment sur les modes de facturation de certains marchés variables d'une région à l'autre et sur des reports de charge liés aux effets de la crise sanitaire.

Par ailleurs, cette prestation bénéficie de crédits ouverts par voie de fonds de concours relatifs aux aides financières des CAF pour le développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective dont la consommation s'est élevée à 2,35 M€ en AE et 0,76 M€ en CP.

L'AIDE AU LOGEMENT :**- LES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Prévision LFI 2020 : 0,2 M€ en CP

Réalisé : 3 M€ en AE et 2,6 M€ en CP

Les réservations interministérielles de logements sociaux ont vocation à répondre aux besoins de logement de tous les agents publics rémunérés sur le budget de l'État et dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation régissant les logements sociaux. Ces réservations leur permettent de bénéficier prioritairement de logements implantés dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins. Conclues dans le cadre de l'action sociale interministérielle déconcentrée pour une durée de 20 à 30 ans, elles sont négociées contractuellement auprès des bailleurs sociaux par les préfets de région ou de département.

Ce dispositif a fait l'objet d'une relance des réservations de logements conventionnels auprès de bailleurs sociaux en Île-de-France, zone géographique immobilière à forte tension. Cette relance de réservations de logements conventionnels s'est concrétisée par la signature de 6 conventions avec des bailleurs sociaux pour la réservation de 150 logements pour un droit unique pour un montant de 3M€ en AE et 2,6 M€ en CP.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**- RESTAURATION**

Prévision LFI 2020 : 4,7 M€ en AE et 4,9 M€ en CP

Réalisé : 2 M€ en AE et 4 M€ en CP

Cette dépense se décompose en 0,6 M€ en AE et 2,6 M€ en CP imputés en crédits d'investissement, 0,05 M€ en AE et 0,05 M€ en CP imputées à tort en crédits d'intervention et 1,3 M€ en AE et en CP sur des crédits de fonctionnement.

Les crédits d'investissement correspondent au financement des travaux de remise aux normes d'hygiène et de sécurité du parc de 92 restaurants inter-administratifs (RIA).

L'exécution totale 2020 est inférieure à la prévision LFI 2020 (-2,8 M€ en AE et -1 M€ en CP). Cet écart repose notamment sur des retards et glissements de travaux liés à certaines opérations.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants, portée par le programme 348 « rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » et sous la responsabilité de la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) , ce dispositif a fait l'objet en cours d'année 2020 d'un décret de virement de 1,6 M€ en AE et en CP à destination du programme 348 pour la rénovation du RIA de Mâcon.

LES DÉPENSES D'INTERVENTION**AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE**

Prévision LFI 2020 : 3,4 M€ en AE et en CP

Réalisé : 3 M€ en AE et en CP

Dans le cadre de la politique de prévention et d'accompagnement du risque dépendance des personnes socialement fragilisées, l'État employeur participe aux frais engagés par ses retraités (pensionnés civils et ouvriers de l'État de plus de 55 ans n'entrant pas dans le champ des allocataires de l'aide à l'autonomie) pour leur maintien à domicile. Versée sous condition de ressources, elle repose d'une part sur une identification sociale et ciblée de ses bénéficiaires et,

d'autre part, sur une réponse appropriée et adaptée à leurs besoins. Cette prestation est gérée par la CNAV pour le compte de la DGAFP.

Le montant total des dépenses en 2020 du dispositif fixé à 3 M€ reste contenu dans l'enveloppe de la LFI 2020.

ACTION

03 – Appui et innovation des ressources humaines

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Appui et innovation des ressources humaines		5 668 480	5 668 480		5 668 480	5 668 480
		5 269 763	5 269 763		3 559 841	3 559 841

Le décret du 22 décembre 2016 a conduit la DGAFP à se réorganiser, modifiant dans plusieurs domaines son positionnement vis-à-vis des ministères en mettant en valeur la dimension stratégique et prospective de son action. Celle-ci a trouvé sa traduction dans les crédits de cette action avec la création de plusieurs fonds :

- fonds d'innovation RH créée en 2017
- fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT) créé en 2018;
- fonds pour les systèmes d'information des ressources humaines (FSIRH) créé en 2018;
- fonds pour l'égalité professionnelle créé en 2019.

Par ailleurs, les crédits d'études et de communication, également portés par cette action, contribuent à l'appui des politiques de ressources humaines.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 668 480	5 250 183	5 668 480	3 536 061
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 668 480	5 250 183	5 668 480	3 536 061
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 580		5 780
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 580		1 580
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				4 200
Titre 6 : Dépenses d'intervention		18 000		18 000
Transferts aux autres collectivités		18 000		18 000
Total	5 668 480	5 269 763	5 668 480	3 559 841

FONDS D'INNOVATION RH :

Prévision LFI 2020 : 1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,6 M€ en AE et en CP

Des dépenses d'un montant de 18 k€ en AE et en CP ont été imputées à tort en crédits d'intervention.

La consommation pour l'exercice 2020 a été de 0,6 M€ en AE et de 0,61 M€ en CP soit 60% de la dotation disponible. Le FIRH, créé en 2017, a pour vocation le financement de projets innovants en RH sur la base d'appels à projet nationaux. Du fait de la crise sanitaire liée à la covid19, un nombre plus important de projets a pris du retard (380 K€ n'ont pu être consommés en gestion 2020 pour cette raison) notamment ceux ayant un volet événementiel ou nécessitant du présentiel.

Les 33 projets retenus et financés en 2020 ont fait la preuve de leur caractère innovant, multi-partenarial et répliquable. Depuis 2019, une partie des projets lauréats des années précédentes se trouvent sur la bibliothèque des initiatives RH (BIRH) portée par la DGAFP. Elle assure la capitalisation des projets innovants de l'ensemble de la fonction publique et met à la disposition des professionnels des ressources humaines, issus des trois versants de la fonction publique, un outil simple pour faire connaître, valoriser et partager les initiatives innovantes. Les projets innovants lauréats du FIRH constituent un premier vivier de projets complété par d'autres initiatives issues des services de la fonction publique.

Ainsi, chaque projet FIRH ayant abouti fait l'objet d'une fiche projet sur cette plateforme accessible à tout agent public, comportant un retour d'expérience ainsi qu'un certain nombre de pièces jointes permettant une répliquabilité du projet et facilitant le déploiement de ces expérimentations.

Actuellement, 140 initiatives sont présentes sur la BIRH avec 1 500 comptes créés et un trafic mensuel relativement constant d'environ 5 000 visites.

Grâce à ce levier d'actions, un réseau d'innovateurs RH se structure tant au niveau des ministères qu'au niveau des régions et une spécialisation des régions est en train de se dessiner.

FONDS INTERMINISTÉRIEL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Prévision LFI 2020 : 1,1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP

Des dépenses d'un montant de 2 k€ en AE et en CP ont été imputées à tort en crédits d'investissement.

L'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail représente un enjeu majeur des politiques de ressources humaines car elles conditionnent l'exercice même des missions des agents publics. En 2018, l'action 3 du programme 148 a été renforcée par la création d'un fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT). Ce fonds permet de cofinancer des projets soumis par les employeurs, visant à l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail.

Le FIACT a été lancé sur la base d'un appel à projet national et ses modalités de mise en œuvre ont été précisées par une circulaire. En 2020, 54 projets ont bénéficié d'un financement, la totalité de l'enveloppe budgétaire a été répartie sur ces différents projets.

Mais la crise sanitaire liée à la COVID-19 a contraint de nombreux lauréats à ajuster les objectifs de leur projet et à retarder la mise en œuvre de leur plan d'actions, raison pour laquelle une part importante des crédits n'a pu être engagée et payée sur l'année 2020.

Les actions initialement prévues en 2020 seront réalisées en 2021, ce qui constitue un report de charges sur le budget du FIACT 2021.

FONDS DES SYSTÈMES D'INFORMATION RH :

Prévision LFI 2020 : 1,3 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,6 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

Le fonds des systèmes d'information RH finance, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignation, la mise en œuvre du compte personnel de formation pour les 3 versants de la fonction publique.

L'exécution 2020 est légèrement inférieure à la dotation LFI : 917 700 € a été versé en 2020 pour la mise en œuvre du volet numérique du compte personnel de formation ainsi que 336 041 € au titre des charges évaluatives 2019 soit un montant de 1 253 741 €. De ce montant a été retranché un avoir 2019 de 1 083 054 € ce qui établit la consommation 2020 à 170 686 €.

FONDS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE :

Prévision LFI 2020 : 1 M€ en AE et en CP

Réalisé : 0,4 M€ en AE et en CP

Le fonds égalité professionnelle a été mis en place au cours de l'année 2019. Il a permis de cofinancer des projets innovants afin de promouvoir et de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans une démarche possiblement reproductible et co-construite.

Pour cette même campagne en 2020, le nombre de dossiers reçus s'élève à 71, pour 59 dossiers lauréats, qui proposent des actions de formation, de communication et de sensibilisation. L'écart entre la prévision et le réalisé s'explique par l'impact de la crise sanitaire, qui a contraint de nombreux porteurs de projet à différer la mise en oeuvre des actions, lesquelles seront financièrement prises en charge sur le budget 2021.

COMMUNICATION ET ETUDES :

Prévision LFI 2020 : 1,2 M€ en AE et en CP

Réalisé : 3,1 M€ en AE et 1,9 M€ en CP

Ces crédits ont permis de financer :

- plusieurs programmes d'études et de recherche, pour 0,1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP, concernant les conditions de travail, le devenir et le cheminement des jeunes sortants de formation initiale.

- des actions de communication, pour **0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP** :

- impression et diffusion de rapports et de guides méthodologiques élaborés par la DGAFP, gestion et diffusion de la lettre électronique "Trajectoires" ou le panorama de presse électronique et diverses dépenses telles que celles du site institutionnel "fonction-publique.gouv.fr";
- organisation de journée d'études et de séminaire dans le domaine de la gestion des ressources humaines et participations à des colloques et salons.

- des dépenses informatiques pour un montant total de 2,6 M€ en AE et 1,4 M€ en CP, dont 4 k€ en CP imputés sur des crédits d'investissement, qui concernent :

- l'inscription au **concours des IRA** (acquisition logiciel, hébergement logiciel, solution dématérialisation et réalisation des copies du concours),
- la maintenance, l'hébergement et l'assistance utilisateur de la solution **SAFIRE** (Système d'information pour l'animation et la formation interministérielle régionale),
- l'évolution et la maintenance du portail "**Place de l'emploi public**",
- le développement, l'hébergement et l'assistance utilisateur du projet de **MENTOR** (plate-forme de formation à distance),
- l'hébergement, la maintenance et l'assistance utilisateur du **simulateur d'entretiens**,
- l'hébergement, le support fonctionnel et l'accompagnement de l'**outil GPECC PFRH**,
- la maintenance et l'hébergement du portail « Fonction publique ».

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

4 k€ en CP ont été dépensés sur les projets informatiques et 2K€ concernent le FIACT imputés à tort en crédit d'investissement.

LES DÉPENSES D'INTERVENTION

18 k€ ont été imputés à tort sur des crédits de titre 6 concernant le fond d'innovation RH.

Fonction publique

Programme n° 148 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENA - Ecole nationale d'administration (P148)	30 581 382	30 581 382	30 612 000	30 612 000	30 416 552	30 416 552
Subventions pour charges de service public	30 581 382	30 581 382	30 612 000	30 612 000	30 416 552	30 416 552
IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)	44 851 073	44 851 073	40 054 368	40 054 368	40 627 244	40 627 244
Subventions pour charges de service public	44 851 073	44 851 073	40 054 368	40 054 368	40 627 244	40 627 244
Universités et assimilés (P150)	313 790	313 790			273 650	273 650
Transferts	313 790	313 790			273 650	273 650
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	105 276	105 276			104 063	104 063
Transferts	105 276	105 276			104 063	104 063
Total	75 851 521	75 851 521	70 666 368	70 666 368	71 421 509	71 421 509
Total des subventions pour charges de service public	75 432 455	75 432 455	70 666 368	70 666 368	71 043 796	71 043 796
Total des transferts	419 066	419 066			377 713	377 713

Les écarts entre les prévisions LFI des subventions pour charges de service public et les montants réellement versés correspondent :

- aux montants de la réserve initiale ;
- à un abondement de 0,1 M€ de la subvention versée à l'ENA pour tenir compte du maintien de la rémunération des élèves de l'Ecole nationale d'administration et des stagiaires des cycles préparatoires de l'Ecole nationale d'administration (décret n°2020-1469 du 27 novembre 2020). De plus, des dépenses, relevant de l'action 2 du programme, d'un montant de 4 540,92 € en AE et CP ont été imputées à tort sur des crédits de subvention pour charges de service public.
- S'agissant des IRA, le programme 148 a versé 39,72 M€ de SCSP ainsi qu'un abondement de 0,9 M€ correspondant à un remboursement de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la prise en charge des rémunérations de 20 élèves.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENA - Ecole nationale d'administration	0	408	12	3	3	0
	0	456	15	4	0	0
	0	403	14	3	3	0
IRA - Instituts régionaux d'administration	0	712	0	0	0	0
	0	650	5	0	5	0
	0	639	2	0	1	0
Total	0	1 120	12	3	3	0
	0	1 106	20	4	5	0
	0	1 042	16	3	4	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Le plafond d'emplois des opérateurs a été respecté en 2020, avec une sous-exécution de 53 ETPT sous plafond pour l'ENA et de 11 ETPT sous plafond pour les IRA.

Pour l'ENA, l'opérateur sous-exécute depuis plusieurs années son plafond d'emplois afin respecter son schéma d'emplois et maîtriser la trajectoire de sa masse salariale.

Pour les IRA, la sous-exécution du plafond est liée à des variations d'effectifs qui concernent les élèves (démissions en cours d'année notamment).

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	1 106	1 042

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-13	-13

Le schéma d'emplois de -13 ETP se décomposait de la façon suivante :

ENA: - 4 ETP sur le personnel permanent

IRA : - 7 ETP sur les élèves et -2 ETP sur le personnel permanent.

Le schéma d'emplois a été respecté.

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

ENA - ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Le budget de l'école a dû être adapté en permanence, afin de permettre un fonctionnement optimisé. Le premier semestre a été marqué par une forte récession, due à la durée du premier confinement. Un rebond a été observé dès l'été et s'est confirmé au début du second trimestre avec le retour des formations en présentiel. Les services de l'école ont su reprogrammer des actions annulées en début d'exercice et ont pu en mettre de nouvelles, par le biais de classes virtuelles.

Le second confinement a engendré de nouvelles incertitudes concernant la formation continue et les actions de coopérations internationales. Les enseignements à distance ont été poursuivis.

Le solde budgétaire est excédentaire de 2,5M€ (0,189M€ prévu au BI) et traduit une baisse importante des dépenses. Les encaissements de recettes sont globalement conformes aux prévisions, malgré la diminution notable des ressources propres.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		4				19
Transferts		4				19
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		493			203	737
Transferts		493			203	737
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					3	3
Transferts					3	3
P148 – Fonction publique	30 581	30 581	30 612	30 612	30 417	30 417
Subventions pour charges de service public	30 581	30 581	30 612	30 612	30 417	30 417
P147 – Politique de la ville					4	4
Transferts					4	4
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					50	50
Subventions pour charges de service public					50	50
P333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (fermé en 2019)	61	61				
Transferts	61	61				
Total	30 642	31 139	30 612	30 612	30 676	31 229

La subvention pour charges de service public (SCSP) s'établit à 30 416 k€ soit 30 284 k€ net de réserve qui a été abondée en fin d'exercice de 131 k€ par la DGAFP (Programme 148). Cet abondement a permis de prendre en charge la revalorisation des rémunérations versées aux stagiaires préparant le concours interne ou le troisième concours. Le

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

décret n°2020-1469 du 27 novembre 2020 institue en effet l'indemnité de maintien du régime indemnitaire, dont le coût a ainsi été compensé.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	27 826	27 173	Subventions de l'État	30 483	30 716
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>5 751</i>	<i>5 563</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>30 483</i>	<i>30 716</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 267	9 139	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		617	Autres subventions	1 197	1 170
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 618	2 647	Revenus d'activité et autres produits	7 514	5 351
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>2 618</i>	<i>2 647</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 826</i>	<i>281</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>3</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>1 373</i>
Total des charges	39 093	36 929	Total des produits	39 194	37 236
Résultat : bénéfice	101	308	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	39 194	37 236	Total : équilibre du CR	39 194	37 236

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	893	1 298
Investissements	700	580	Financement de l'actif par l'État		50
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	9	6
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	700	580	Total des ressources	902	1 355
Augmentation du fonds de roulement	202	775	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire : des dépenses, notamment d'investissement, initialement prévues en 2020 ont du être décalées en 2021.

Pour information, le montant de la SCSP de 30,71 M€ tient compte d'un abondement exceptionnel de 0,3M€ pour financer des travaux, notifié par la tutelle en 2019 mais pris en charge dans les comptes de l'opérateur en 2020.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	27 829	27 829	27 140	27 140
Fonctionnement	8 512	8 649	7 460	6 978
Intervention	0	0	0	0
Investissement	700	700	666	593
Total des dépenses AE (A) CP (B)	37 041	37 178	35 266	34 711
dont contributions employeur au CAS pensions	5 751	5 751	5 563	5 563

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	35 430	35 186
Subvention pour charges de service public	30 285	30 716
Autres financements de l'État	0	78
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 197	1 607
Recettes propres	3 949	2 785
Recettes fléchées	1 919	2 050
Financements de l'État fléchés	180	171
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 739	1 880
Total des recettes (C)	37 349	37 237
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	172	2 526
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Actions internationales et européennes	1 965 1 197	767 520	776 415	0 0	0 0	0 0	0 0	2 732 1 716	2 741 1 612
Formations continues	2 466 2 653	1 475 1 029	1 508 1 022	0 0	0 0	0 0	0 0	3 942 3 682	3 974 3 675
Formations des élèves de l'ENA en formation initiale	10 809 9 838	1 478 1 247	1 494 1 222	0 0	0 0	7 0	7 0	12 295 11 085	12 311 11 060
Préparation aux concours de l'encadrement supérieur	5 881 6 154	983 1 017	986 821	0 0	0 0	20 18	20 18	6 884 7 189	6 886 6 993
Recherche et publications	488 648	167 85	167 82	0 0	0 0	0 0	0 0	654 733	654 729
Recrutement des élèves de l'ENA (3 concours)	488 756	279 315	272 315	0 0	0 0	0 0	0 0	767 1 071	760 1 071
Support	5 731 5 895	3 363 3 246	3 446 3 101	0 0	0 0	673 648	673 574	9 768 9 789	9 850 9 570
Total	27 829 27 140	8 512 7 460	8 649 6 978	0 0	0 0	700 666	700 593	37 041 35 266	37 178 34 711

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	7	67
Autres décaissements non budgétaires	0	7 988
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	7	8 055
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	172	2 147
Abondement de la trésorerie fléchée	662	1 218
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	930
Total des besoins	179	10 202

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	172	2 526
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	7	53
Autres encaissements non budgétaires	0	7 623
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	179	10 202
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	473	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	18	0
Total des financements	179	10 202

* Voté

A noter: une erreur dans la saisie des données de recettes d'ordre budgétaire au BI 2020: 18 000 € n'ont pas été inscrits sur la ligne "autres financements de l'Etat". De fait, le total des recettes s'élève à 37 367 K€ (et non 37 349 K€) et le solde budgétaire à 189 K€ (et non 172 K€).

Erreur également sur le tableau d'équilibre financier au BI 2020: prélèvement sur la trésorerie non fléchées de 473K€ et pas de prélèvement sur la trésorerie non fléchée (18K€ inscrits à tort).

L'exercice 2020, très perturbé par la crise sanitaire, est caractérisé par un solde budgétaire excédentaire très supérieur aux prévisions. Cette évolution se caractérise par la conjonction de quatre facteurs:

- le ralentissement des dépenses de fonctionnement (économies en fluides, en frais de déplacement et décalage de projets en 2021);
- une sous-consommation des charges de rémunérations qui concernent notamment les stagiaires des cycles préparatoires, moins nombreux que prévu, et un nombre d'intervenants plus restreint.;
- Une sous-consommation des crédits d'investissement, dont les projets seront décalés en 2021;
- un niveau d'encaissement globalement conforme aux prévisions mais dont les sous-jacents ont évolué différemment (augmentation des financements publics, baisse des ressources propres).

Le fonds de roulement et la trésorerie sont en augmentation.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	420	471	417
– sous plafond	408	456	403
– hors plafond	12	15	14
<i>dont contrats aidés</i>	3	4	3
<i>dont apprentis</i>	3		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'ENA emploie 3,01 ETPT mis à sa disposition et rémunérés par l'Etat par d'autres programmes.

L'ENA sous-exécute depuis plusieurs années son plafond d'emplois principalement pour deux raisons:

- la maîtrise de sa masse salariale
- la nécessité de respecter son schéma d'emplois.

IRA - INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En raison de la crise sanitaire et du confinement, les IRA ont été invités dès le début du confinement par la tutelle DGAFP à reprogrammer les sessions de formation continue à l'après confinement.

Recrutement

La réforme des modalités de recrutement porte à la fois sur la périodicité des concours et sur la nature des épreuves que comportent ces concours. A partir de la session de printemps 2020, les épreuves ont été profondément repensées afin de renforcer l'approche par les compétences dans les épreuves tant d'admissibilité (cas pratique et questions à choix multiples, désormais communs aux trois viviers externe, interne, 3e concours) que d'admission (entretien avec le jury, dont le caractère d'entretien de recrutement est renforcé).

L'organisation des concours de recrutement, session de printemps 2020, a dû être adaptée pour tenir compte de la crise sanitaire. Les épreuves ont été décalées dans le temps et une épreuve écrite d'admissibilité a été supprimée. L'épreuve d'admission – entretien avec le jury a été déterminante dans la sélection des candidats. Au total, 5 000 candidats ont concourus sur près de 8 100 inscrits, soit 62 % de présents, pour un taux de féminisation de 64 %. In fine, la sélectivité s'est opérée à 2,73 candidats pour 1 poste.

Formation initiale

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

Les points clés du nouveau parcours de formation initiale dispensé au sein des IRA depuis le 1^{er} septembre 2019 se résument par l'organisation de deux périodes probatoires de 6 mois qui permettent désormais de recruter 2 promotions chaque année pour un total de 820 élèves (contre 730 auparavant), et la mise en stage des élèves au début du 9^{ème} mois de formation ce qui a pour effet de transférer la responsabilité de la décision de titularisation au ministère employeur. Il vise également le renouvellement des pratiques pédagogiques via l'approche par les compétences et l'individualisation des parcours au moyen d'une pédagogie innovante

En raison de la crise sanitaire, les IRA ont été conduits à fermer leurs portes le lundi 16 ou mardi 17 mars 2020 en pleine mise en œuvre de ce dispositif rénové de formation initiale. Ils ont été invités dès le début du confinement par la tutelle DGAFP à préserver la continuité pédagogique de la formation statutaire en utilisant tout moyen pédagogique adapté à l'enseignement à distance. Toutes les équipes se sont mobilisées pour développer dans l'urgence de nouvelles modalités pédagogiques intégrant le travail à distance, nécessitant un important travail avec les intervenants pour transformer leurs supports en outil interactif, en développant des classes virtuelles, etc.

La crise sanitaire aura permis de d'accentuer le développement des modalités pédagogiques basées sur l'utilisation du numérique. Ainsi en formation initiale, le e-learning est entré dans le quotidien des élèves tout au long de leur formation, que ce soit à l'institut ou sur leur poste d'affectation. Des classes virtuelles ont été organisées dans chaque IRA permettant à l'élève de garder le lien et d'entrer en communication simultanée avec l'intervenant. Des MOOC et autres formations dites asynchrones ont aussi été mobilisés certains créés par différents ministères, voire même par le Centre national de formation de la fonction publique territorial (CNFPT).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						5
Transferts						5
P148 – Fonction publique	44 851	44 851	40 054	40 054	40 627	40 627
Subventions pour charges de service public	44 851	44 851	40 054	40 054	40 627	40 627
P231 – Vie étudiante					4	4
Subventions pour charges de service public					1	1
Transferts					3	3
P147 – Politique de la ville	58	58			65	65
Transferts	58	58			65	65
Total	44 909	44 909	40 054	40 054	40 697	40 702

Après une année 2019 de transition pour assurer le passage de la mise en oeuvre de la réforme du recrutement et de la formation dispensée par les IRA, l'objectif fixé en 2018 d'atteindre 10 % d'économie sur la SCSP est bien vérifié en année pleine de mise en oeuvre 2020.

Comme chaque année, la Caisse des Dépôts et Consignations(CDC) reverse la prise en charge annuelle relative à la rémunération des élèves des IRA recrutés pour le compte des CDC. En 2020, le programme 148 a perçu 900 700 € en rétablissement de crédits pour la formation de 20 élèves pour le compte de la CDC. Cette somme a été reversée aux IRA. Ce reversement a été intégré au montant de SCSP inscrit sur le tableau.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	35 346	32 823	Subventions de l'État	40 054	39 727
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	10 752	10 327	<i>– subventions pour charges de service public</i>	40 054	39 727
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 557	7 055	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 704	1 338
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 329	1 940	Revenus d'activité et autres produits	1 562	1 130
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 329	1 940	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	203	204
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	42 903	39 878	Total des produits	43 320	42 194
Résultat : bénéfice	417	2 316	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	43 320	42 194	Total : équilibre du CR	43 320	42 194

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 543	4 053
Investissements	1 817	1 986	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		7
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		1
Total des emplois	1 817	1 987	Total des ressources	1 543	4 060
Augmentation du fonds de roulement		2 073	Diminution du fonds de roulement	274	

* Voté

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	35 346	35 346	33 781	33 781
Fonctionnement	6 228	6 099	4 357	4 882
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 817	1 741	1 828	1 970
Total des dépenses AE (A) CP (B)	43 391	43 186	39 965	40 633
dont contributions employeur au CAS pensions	10 700	10 700	10 327	10 327

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	42 310	41 871
Subvention pour charges de service public	39 887	39 904
Autres financements de l'État	797	878
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	306	282
Recettes propres	1 321	807
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	42 310	41 871
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 238
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	875	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
FORMATION	517	1 419	1 419	0	0	0	0	1 935	1 935
CONTINUE	205	952	950	0	0	0	0	1 157	1 155
FORMATION INITIALE	26 233	2 683	2 653	0	0	0	0	28 916	28 886
	25 081	1 429	1 806	0	0	0	0	26 511	26 887
SOUTIEN	8 596	2 126	2 027	0	0	1 817	1 741	12 539	12 364
	8 494	1 976	2 127	0	0	1 828	1 970	12 298	12 591
Total	35 346	6 228	6 099	0	0	1 817	1 741	43 391	43 186
	33 781	4 357	4 882	0	0	1 828	1 970	39 965	40 633

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	875	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	36
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	875	37
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 252
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 252
Total des besoins	875	1 289

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 238
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	51
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 289
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	875	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	875	0
Total des financements	875	1 289

* Voté

Le résultat excédentaire 2020 des IRA s'explique par la difficulté de mise en œuvre des formations initiales et continues, liées à la crise sanitaire. Beaucoup d'actions ont dû être déprogrammées suite au confinement d'une part, d'autre part les travaux de développement d'outils pédagogiques innovants ont été freinés. Même si les IRA se sont rapidement adaptés en basculant d'une formation en tout présentiel, en formation à distance puis au format hybride combinant du présentiel et du distanciel, certaines actions n'ont pu être réalisées par exemple les semaines de regroupement des élèves, ou bon nombre de sessions de formation continue. Celles-ci ont donc été repoussées et reprogrammées en 2021, d'où une partie du résultat déficitaire 2021, auquel il faut ajouter la prise en compte de la revalorisation des indemnités formation des élèves qui entreront en vigueur au 1er mars 2021, et la poursuite du développement des produits pédagogiques innovants. Et afin de favoriser les axes de mutualisation entre IRA, il a été décidé au vu des niveaux de fonds de roulement de faire porter par l'IRA de Nantes, le financement d'une partie des outils développés en 2021 qui seront partagés entre les 5 IRA, y compris le début des travaux sur le développement d'un système d'information commun aux 5 IRA.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	712	655	641
– sous plafond	712	650	639
– hors plafond		5	2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		5	1

Fonction publique

Programme n° 148 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le plafond d'emplois des IRA a été respecté. S'agissant de la vacances d'emplois, l'écart entre le plafond d'emplois et le réalisé résulte de démissions d'élèves en cours de formation (réussites à d'autres concours, erreurs d'orientations...). Il peut également y avoir des élèves non classés et non autorisés à poursuivre leur formation, d'où un écart en nombre de mois rémunérés par les IRA. Ces situations sont courantes, conjoncturelles et variables d'une promotion à l'autre.